

ASSEMBLÉE NATIONALE3 février 2025

**RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par

Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à la suppression de cet article unique de la présente proposition de loi.

Au-delà des atteintes qu'elle porte aux principes de fraternité, d'égalité et de dignité chers à notre devise et notre identité républicaine, cette mesure n'a aucune pertinence.

L'accès à la nationalité française a en effet déjà été restreint à Mayotte par la loi du 10 septembre 2018. Ces restrictions n'ont eu aucun effet sur l'immigration, et, surtout, elles n'ont fait que renforcer la précarité sur l'île en "fabriquant des étrangers". Aucune corrélation n'a été dessinée, dans quelconque contexte que ce soit, entre la restriction de l'accès à la nationalité française et une éventuelle baisse des flux migratoires.

En plus de ne pas prendre en compte les familles où l'enfant n'est reconnu que par un seul de ses parents, une telle mesure aurait des effets indirects pervers en poussant notamment des pères en situation irrégulière à ne pas reconnaître la paternité de leur(s) enfant(s).

Si l'immigration comorienne est une réalité à Mayotte, elle n'est pas due à une volonté d'acquérir la nationalité française mais bien à la recherche de meilleures conditions économiques, sociales et éducatives.

Aux lendemains des cyclones Chido et Dikeledi, l'heure n'est pas à l'escalade du ressentiment anti-comorien mais bien à l'engagement et à l'investissement massif de l'État français dans la reconstruction de Mayotte.